

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 17 (1926)

Artikel: Neuchâtel
Autor: B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

14 brevets de maîtresses de travaux à l'aiguille.

C'est un peu plus que la moyenne et un peu trop pour les besoins du canton. Aussi, pour éviter la pléthore d'instituteurs et d'institutrices, le nombre des admissions à l'Ecole normale sera assez fortement réduit au printemps prochain.

L'UNIVERSITÉ. — La mise en vigueur de la loi sur la limite d'âge, ainsi que quelques décès, ont de nouveau privé l'Université de nombreux professeurs qui en faisaient la gloire et dont la réputation dépassa souvent nos frontières.

Parmi les démissions, il faut tout spécialement regretter celles de MM. les professeurs Ernest Roguin, l'éminent juriste, et César Roux, le grand chirurgien. Plusieurs innovations sont venues enrichir l'Université. La Faculté de médecine est maintenant pourvue d'une chaire de radiologie. On étudie aussi l'extension de certains enseignements comme ceux de l'histoire nationale, de la géographie, des assurances, etc.

Le nombre des étudiants immatriculés tend lentement à remonter la pente au bas de laquelle il était tombé pendant les années de guerre.

* * *

Terminons cette rapide chronique en relevant quelques lignes d'un arrêté cantonal concernant *les traitements* :

« Tous les traitements, toutes les augmentations et allocations pour années de services sont réduits du 8 %. Pour les traitements fixes une somme de 5000 fr. est exonérée de cette réduction lorsque l'intéressé doit tout son temps à sa fonction ».

La somme exonérée était jusqu'ici de 1600 fr. seulement. C'est donc une amélioration annuelle de 272 fr. pour tous les membres du corps enseignant dont le traitement est d'au moins 5000 fr.

J. M.

Neuchâtel.

Le nouveau programme d'enseignement dont vont être dotées les écoles enfantines et primaires du canton de Neuchâtel, et auquel nous avons fait allusion dans nos deux dernières chroniques, est maintenant terminé.

Œuvre de M. le conseiller d'Etat Antoine Borel, chef du Département de l'Instruction publique, cet important travail a reçu le meilleur accueil du corps enseignant et des commissions scolaires, qui ont pu faire connaître leurs observations et leurs vœux.

Si sa mise en vigueur est prévue pour la nouvelle année scolaire, soit au printemps 1927, nous nous hâtons d'ajouter qu'il ne recevra la sanction définitive du Conseil d'Etat, qu'après avoir subi une épreuve d'essai de trois ans.

C'est là, chacun en conviendra, une mesure des plus sages et qu'il faudrait pouvoir appliquer à tout ce qui touche aux choses de l'école, aux manuels comme aux lois.

Tout en respectant la tradition qui a fait de l'école populaire une de nos institutions les moins contestées, le nouveau programme d'enseignement ne craint pas d'innover sur plusieurs points, sans pour autant sacrifier à ces réformes qui n'ont pas subi l'épreuve de l'expérience pour prouver leur valeur ou leur utilité.

Nous avons assisté, lisons-nous dans l'introduction, au cours de ces dernières années, à un vaste mouvement de réforme. Grâce aux travaux des psychologues, des médecins et des biologistes, nous pouvons aujourd'hui faire passer dans la pratique quelques-uns des principes dont plusieurs pédagogues nous avaient déjà donné la formule, mais qui n'avaient reçu jusqu'à ce jour qu'une application partielle.

Nous disposons aujourd'hui d'un savoir nouveau qui nous permet d'améliorer la technique et le contrôle de notre travail et de réadapter l'enseignement aux lois de la psychologie de l'enfant.

La réforme envisagée n'est que le fruit du travail de nos devanciers ; ceux qui nous ont précédés dans la carrière, considérant que l'acquisition des connaissances semblait constituer l'unique fondement de l'instruction, poursuivaient les buts qu'ils s'étaient fixés par les moyens dont ils disposaient ; nous rendons hommage à leur activité que nous nous proposons simplement d'améliorer, de même que ceux qui viendront après nous se feront un devoir de réadapter aux nouveaux besoins une école et un enseignement qui seront devenus insuffisants.

Au surplus, les changements apportés à notre programme n'auront pas pour effet de modifier la physionomie de notre organisation scolaire. Les matières sur lesquelles s'exercera l'activité intellectuelle de nos écoliers demeureront sensiblement les mêmes. Ce que nous voudrions mettre dans l'enseignement, c'est avant tout un esprit nouveau.

Cet esprit-là, nous le trouvons formulé dans les principes généraux suivants :

I. L'école primaire publique ayant pour mission, aux termes mêmes de l'article premier de notre loi sur l'enseignement primaire, de donner « l'instruction et l'éducation morale indispensables à chacun », prépare les écoliers qui lui sont confiés en vue de l'exercice de leur carrière future et de leur vie intellectuelle, morale

et sociale, en s'efforçant de leur faire atteindre, dans les meilleures conditions possibles d'hygiène et de bonheur, le développement maximum qu'ils sont capables d'acquérir.

II. Considérant qu'elle est faite pour l'enfant, elle fonde son enseignement sur les principes des possibilités biologiques et psychologiques de la pédagogie qui ne saurait viser d'emblée à la perfection et s'efforce de l'adapter constamment aux réalités pratiques, aux circonstances présentes, aux besoins régionaux ou locaux et aux capacités individuelles des écoliers.

III. Elle cherche à atteindre son but en plaçant l'enfant dans un milieu où il puisse exercer activement ses facultés, développer ses capacités et acquérir des connaissances pratiques, tout en mettant en œuvre ses moyens naturels.

IV. A cet effet, elle développe les aptitudes des écoliers en se fondant sur les principes qui résultent des besoins d'activité de l'enfant ; elle poursuit ainsi l'acquisition des connaissances et vise constamment, par les travaux d'application pratique, à augmenter la capacité de pouvoir.

En conséquence, elle ne perd jamais de vue que le travail d'acquisition des connaissances doit rendre l'enfant capable d'une plus grande puissance d'attention, de volonté, de concentration, de jugement, de compréhension des réalités et des rapports qu'elles ont entre elles ; qu'il doit susciter sa curiosité.

V. Considérant qu'il n'est pas trop de toute une vie de travail et d'expérience pour arriver à la maîtrise de sa profession et à la discipline de soi-même, l'école n'oubliera jamais que l'instruction et l'éducation ne peuvent être données une fois pour toutes.

En appliquant ses méthodes et en procédant à la sélection des écoliers, elle tiendra compte des faits suivants :

1° Le développement intellectuel de tous les adultes présente inévitablement des lacunes qui ne les empêchent pas nécessairement de fournir une carrière utile.

2° Les écoliers étant inégalement doués, leur ignorance de telle matière déterminée du programme ne doit pas avoir pour conséquence de retarder, dans son ensemble, le développement qu'ils sont capables d'acquérir.

VI. L'école primaire ne perd pas de vue la nécessité de lier toutes les parties d'un enseignement depuis son début jusqu'à sa fin, et elle ne doit jamais oublier qu'il n'existe pas de cloison étanche entre les diverses disciplines.

VII. Comme les connaissances qui ne sont pas assimilées, ou renouvelées par la répétition, ou transformées en aptitudes par la pratique, se perdent fatalement au bout d'une période plus ou moins longue, l'application du programme doit être subordonnée aux considérations fondamentales suivantes :

1° Chercher à distinguer, dans tous les cas, si le défaut constaté chez l'élève tient à une ignorance de la matière étudiée (affaire de mémoire) ou à une impuissance à faire passer du domaine de la théorie dans le domaine des réalités une connaissance apprise (affaire d'intelligence).

(Exemple : l'étude des formes orthographiques est une affaire de mémoire ; l'application des formes orthographiques est une affaire d'intelligence.)

2° Insister toujours sur les rapports étroits qui existent entre l'enseignement et les réalités, en pratiquant constamment un travail de réalisation ou d'identification et sans jamais perdre de vue que l'augmentation du savoir et du pouvoir se fonde sur le principe d'activité.

3° Eviter la dispersion de l'attention en concentrant les exercices d'application sur un petit nombre de connaissances et en écartant résolument les difficultés qui ne font pas l'objet exclusif de l'exercice d'application.

(Exemple : Grammaire : dans tout exercice d'application des formes ou des lois de la syntaxe, éviter que l'attention des écoliers soit sollicitée par les mots du texte de l'exercice.)

4° Ne jamais considérer qu'une connaissance est acquise ou qu'une capacité a atteint son développement une fois pour toutes et définitivement, en exigeant d'un élève qu'il possède, au moment de son entrée dans une classe, le programme complet de toutes les années antérieures ; mais considérer, bien au contraire, que l'enseignement est une suite de conquêtes, que la lenteur de l'acquisition obéit à des lois, que l'âge est un facteur important, que les occasions d'appliquer telle connaissance déterminée se retrouvent dans toute les classes et qu'enfin le travail d'assimilation d'une matière nouvelle peut donner à l'écolier la compréhension meilleure et plus complète d'une matière antérieurement étudiée. Il importe, dans ce domaine, de substituer à la préoccupation de la chose à enseigner la préoccupation des ressources nouvelles à fournir à l'intelligence, et de ne pas confondre la culture générale et l'érudition.

(Exemple : Un écolier « sait » la règle d'accord de l'adjectif, mais il n'a pas une intelligence suffisamment développée pour l'appliquer dans tous les cas : compréhension des rapports grammaticaux entre l'adjectif et le nom ; réalisation en présence du cas ; attention, concentration : il lui manque ce qu'il faudrait pour déclencher le travail automatique de l'intelligence. Il fait des fautes d'accord de l'adjectif. Supposons que, trois mois plus tard, on lui enseigne la règle de l'accord du verbe. En comprenant les rapports qui lient le verbe à son sujet, il comprendra peut-être du même coup les rapports qui lient l'adjectif au substantif, parce que, grâce à un nouveau travail auquel elle se sera

appliquée, son intelligence aura pu acquérir un pouvoir nouveau.)

5° La pédagogie doit s'efforcer de déterminer les points faibles et faire porter les exercices sur ces points faibles ; de même qu'il faut à un artisan des répétitions innombrables pour lui permettre d'acquérir certain tour de main, de même l'intelligence doit être soumise à un entraînement suffisant pour pouvoir surmonter certaines difficultés qui peuvent avoir un caractère général — difficultés éprouvées par toute une classe — ou un caractère individuel — difficultés éprouvées par tel élève en particulier.

(Exemple : Il ne suffit pas de répéter à un élève qu'il a une mauvaise écriture ; il est indiqué de chercher à déterminer en quoi elle est mauvaise et de trouver comment elle peut être améliorée.)

6° Les opérations de contrôle doivent être de deux sortes :

- a) Contrôle du savoir (mémorisation) ;
- b) Contrôle de la capacité de pouvoir (intelligence).

L'importance du premier de ces contrôles est relative, en ce sens qu'un écolier peut, sans inconvénient majeur dans de nombreux cas, apprendre le mercredi ce qu'il ne savait pas le mardi.

Par contre, le second contrôle est destiné à renseigner le maître sur le degré de compréhension atteint par l'élève, sur sa capacité réelle de surmonter les difficultés proposées et sur l'efficacité de l'enseignement.

Considérant la diversité des intelligences, l'école doit établir des opérations de contrôle convenables au niveau intellectuel moyen de la classe ; elle doit être à même de modifier ses appréciations chaque fois que des progrès peuvent être enregistrés et se souvenir toujours qu'en matière de pédagogie il n'y a rien de définitif.

* * *

Le programme d'enseignement que nous proposons aux membres du corps enseignant primaire sera considéré comme un guide destiné à faciliter leur tâche et à donner à leur activité une unité nécessaire. Pour être complet, il devrait contenir la répartition aussi précise que possible des matières à étudier, en les considérant non seulement dans leur succession chronologique, mais encore en les groupant autour de centres d'intérêt, ce qui permettrait d'établir les points communs à diverses disciplines. Or, c'est ici qu'intervient l'art du pédagogue qui corrige ce que le programme a fatalement d'artificiel et de rigide. Le programme vaut essentiellement par l'application qui en est faite, et l'efficacité de l'activité scolaire dépend presque uniquement du corps enseignant. Quelles que soient la richesse ou la précision du programme, le facteur principal de tout problème pédagogique, *c'est le maître.*

* * *

L'enseignement public primaire occupe une période de sept ou de huit années dans la vie de l'enfant. Le point de départ de la scolarité renferme un problème d'ordre pédagogique ; le point d'arrivée, un problème d'ordre moral et social. De l'un à l'autre, la marche doit être mesurée et progressive, l'orientation constante.

Parler et écrire correctement sa langue maternelle ; faire des calculs justes sur les quatre opérations ; posséder les connaissances fondamentales du savoir par lesquelles les hommes communiquent entre eux et forment leurs opinions ; aimer et respecter le travail et l'étude ; s'intéresser aux inventions, aux découvertes, à l'activité manuelle et intellectuelle, à toutes les manifestations de la nature ; observer et réfléchir pour comprendre et pour juger ; avoir le goût du beau et de la besogne bien faite ; acquérir des habitudes d'ordre, d'exactitude et de tenue ; pratiquer le bien, la droiture, la justice, la générosité, la véracité et l'amour de ses semblables ; fortifier la volonté ; éveiller la conscience ; stimuler l'esprit d'initiative ; initier aux recherches personnelles et, par-dessus tout, apprendre à exercer la discipline de soi-même et la fidélité au devoir : voilà ce que doit comprendre le programme de l'enseignement primaire.

* * *

Si l'on admet un *programme minimum* et un *programme de développement*, on reconnaît également qu'il ne saurait exister de cloison étanche entre les deux conceptions.

Le premier s'en tient aux matières indispensables et représente ce que chaque élève doit savoir et être capable de faire par ses propres moyens pour assurer sa promotion.

Le second qui, en aucun cas, ne pourra empiéter sur le programme de l'année suivante, constitue avant tout le domaine des applications où l'enfant trouve les occasions et les moyens de tirer parti des connaissances acquises.

D'autre part, si l'on considère que le programme de développement fait corps avec le programme minimum, et tel est bien le cas, qu'il interprète ce dernier, plus encore en variété et en profondeur qu'en étendue, il ne saurait par contre être ni fixé, ni déterminé, et c'est ici qu'on fait appel au savoir-faire du maître et à son intelligente initiative.

* * *

Après avoir insisté sur certains caractères particulièrement importants de l'activité scolaire qui méritent d'être précisés, soit :

l'acquisition des connaissances, la formation intellectuelle et l'éducation morale, le programme aborde les diverses branches d'enseignement. Celles-ci étant sensiblement les mêmes dans tous nos cantons, et comme il s'agit avant tout d'une question de dosage et d'interprétation, nous croyons pouvoir nous dispenser de nous y arrêter.

Il nous suffit d'avoir cherché à faire comprendre dans quel esprit avait été conçu le nouveau programme des écoles neuchâteloises, qui sera à la fois un cours de pédagogie pour les jeunes maîtres et un guide précieux pour tous les éducateurs.

Nous relevons de la statistique les renseignements suivants :

Enseignement primaire. — Pour le brevet de connaissances, ce sont exactement les mêmes chiffres que l'année dernière ; 37 brevets à 28 institutrices et 9 instituteurs. Quant au brevet d'aptitude pédagogique, il a été délivré 14 brevets à 10 institutrices et 4 instituteurs.

Les dépenses en faveur du matériel gratuit se sont élevées à 101 005 fr. 85 (en diminution de 1574 fr.), soit une moyenne de 7 fr. 17 par élève ; pour l'exercice précédent, elle était de 7 fr. 06.

Pour l'ensemble des écoles primaires, les dépenses totales ascendent à 3 659 787 fr. 15 (en diminution de 214 978 fr. 66), soit en moyenne de 259 fr. 95 par élève, contre 266 fr. 83 pour l'exercice précédent.

Enseignement secondaire. — Les dépenses pour l'enseignement secondaire se montent à 1 064 016 fr. 63 (en diminution de 20 089 fr. 58), en faveur de 1838 élèves, soit une moyenne de 578 fr. 89 par élève.

Enseignement professionnel. — Les dépenses ascendent à 2 239 908 fr. 56 (en diminution de 197 873 fr. 84).

Enseignement supérieur. — Les dépenses sont de 333 448 fr. 59 (en diminution de 17 786 fr. 22). L'Université a compté pour ses quatre Facultés 200 étudiants et 73 auditeurs pendant le semestre d'été et 187 étudiants et 277 auditeurs pendant le semestre d'hiver.

B.

Valais.

Enseignement primaire.

Il y a lieu de mentionner l'importante innovation réalisée à l'Ecole normale dont le cours scolaire s'est ouvert à Pâques. C'est également vers cette époque qu'ont lieu, depuis cette année, les examens pour l'autorisation d'enseigner. Les candidats ayant